



ENTRÉE NOUS

M E S S A G E D U P R É S I D E N T

Michel Riopel


Chers amis,

Un siècle vient de se terminer: Vive le nouveau! Il n'y a pas tellement longtemps, la perspective de l'an 2000 paraissait si lointaine qu'on osait à peine y croire. Voilà que nous l'avons atteint. Nous parlons désormais des années 1900 au passé. Pour nous tous, c'est comme un coup de jeunesse: ne trouvez-vous pas merveilleux de recommencer à zéro le nouveau décompte des années?

L'occasion est propice pour souhaiter à chacun de vous une excellente année, même si le « Jour de l'An » est déjà loin de nous. À l'aube de cette nouvelle année, de ce nouveau siècle et de ce nouveau millénaire, je me plais donc à espérer que vous réaliserez les projets qui vous tiennent le plus à cœur, que ce soit dans votre vie personnelle, familiale ou sociale.

À cette étape de la vie où nous sommes parvenus, nous ne nous formalisons pas outre mesure des bonnes résolutions qui nous sont suggérées par ceux ou

celles « qui nous veulent du bien » ou celles que nous prenons nous-mêmes avec plus ou moins de conviction. Pour ma part, je n'en retiendrai qu'une et elle vous concerne. Je me propose en effet de compléter à tout prix le travail amorcé pour que tous les retraités du Mouvement Desjardins soient considérés avec justice et équité. Cet objectif a été fixé par les membres de notre conseil d'administration et est endossé par les représentants au Regroupement des associations des retraités du MCPED. Dans cette perspective, je devrais être en mesure, dans un proche avenir, de vous apporter des éclaircissements sur les intentions des dirigeants du Mouvement vis-à-vis les retraités en regard des surplus actuels réalisés au CRAC.

À la réunion du mois de décembre dernier, le conseil d'administration de notre Association a procédé, ainsi que le prévoient nos règlements en pareilles circonstances, à la nomination de M. Gilles Marelle comme représentant de la FMO au conseil. Il remplacera M. Jean-Paul Descôteaux, qui a dû

démisionner, au cours de l'automne, pour des raisons personnelles. En votre nom et celui de tous les dirigeants, je remercie sincèrement M. Descôteaux pour le temps qu'il a consacré à l'Association et je souhaite à M. Marelle la plus cordiale bienvenue. Nous sommes convaincus que son engagement au sein de l'Association sera profitable à tous les membres et qu'il saura nous faire profiter pleinement de sa riche expérience dans le milieu de Desjardins.

Je ne saurais terminer ce premier « message » du millénaire sans vous réitérer mes vœux de bonheur. Que l'année 2000 ne vous laisse que de beaux et bons souvenirs. ■

Michel Riopel
PRÉSIDENT

ÉCHOS DU SALON DES BÂTISSEURS

Le brunch du 5 décembre : gastronomie et immersion dans l'histoire

Ce dimanche-là, le temps était incertain et le ciel roulait de gros nuages qui se transformaient, au gré de leurs caprices, en abondantes averses dispersées. Inhabituellement clémente, la température nous ramenait au moins un mois en arrière, avec un maximum qui atteindrait les 10° C, un record, selon les experts en météo. Lise et Marcel nous avait invités au cœur du Vieux-Montréal, rue Saint-Paul, est, au restaurant Le Vieux Port. Un nombre impressionnant de 81 des nôtres s'étaient inscrits et arrivaient seuls, par couples ou par petits groupes, à partir de 11 h 00. Ils étaient dirigés à l'étage, vers une vaste salle baptisée Bon-Secours, réservée à notre Association. Vétuste mais solide, l'immeuble laisse voir de l'intérieur les vieilles pierres qui lui donnent ce cachet des bâtiments chargés d'histoire. La bâtisse

elle-même est sans doute centenaire, mais elle se trouve à proximité du terrain concédé en 1656 par Maison-neuve à Marguerite Bourgeoys et sur lequel se trouvait une étable qui devint la première école de Ville-Marie de même que la résidence des premières religieuses de la Congrégation. Une inscription, gravée au mur d'un immeuble sis à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue Le Royer ainsi qu'une autre à l'angle sud-ouest des rues Saint-Paul et Saint-Dizier, rappellent ce chapitre des débuts de Montréal. Cette étable-école, rappelons-le, se trouvait à quelque distance du fort qui entourait le bourg de Ville-Marie. Elle demeurait par conséquent exposée aux attaques des Iroquois jusqu'à la Grande Paix de Montréal, en 1701. Encore plus loin du fort, vers l'est et en pleine forêt, Marguerite Bourgeoys construisait, avec la permission de Maisonneuve et la collaboration de la population, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours, qui devait être, pour les Montréalais, un lieu de pèlerinage...

Mais après avoir rendu nos respects à l'histoire, il fallait revenir à la réalité et songer aux buts principaux de cette rencontre amicale: le plaisir de retrouver des collègues de jadis, l'envie d'évoquer des souvenirs d'autrefois ou de prendre des nouvelles du jour et, surtout, la restauration d'appétits aiguisés par l'heure tardive, par les arômes aguichants qui s'échappaient des cuisines, par un petit apéro (pour certain(e)s). La foule compacte, qui avait envahi, des quatre coins de la ville, les étages et les nombreuses salles de ce restaurant, nous laissait déjà deviner que la place avait bonne réputation, du moins pour ce qui est du rapport « qualité/prix ». Les espoirs des plus gourmands et même ceux, doit-on dire, des gourmets les plus délicats n'ont pas été déçus. Une grande salle avait été réservée à notre groupe, imposant d'après nos propres statistiques et à proximité du gargantuesque buffet autour duquel les cuisiniers s'activaient à remplir ou remplacer les plats au fur et à mesure qu'on les vidait. ...

ÉCHOS DU SALON DES BÂTISSEURS ... suite

À entendre les commentaires positifs des connaisseurs, il y en avait, semblait-il, pour combler tous les goûts et le service, bien organisé, se déroulait assez prestement, en dépit de l'affluence de la clientèle. Au fur et à mesure que se prolongeait le repas, on pouvait remarquer que le ton des conversations était de plus en plus animé. Point n'était besoin d'être malin pour en découvrir la cause : le vin maison généreusement distribué par les serveurs et gracieusement de notre Association.

Ce déjeuner matinal de l'Association laisse un excellent souvenir à tous ceux et celles qui y ont participé. La publicité de bouche à oreille prouve encore une fois sa puissance inégalable. Il n'y a pas si longtemps, en effet, les participants à ces *brunches* du dimanche matin ne dépassaient guère la quarantaine. Bravo à Lise et Marcel.

Nous avons fêté, nous aussi, le passage du millénaire

Que nous importe si des esprits pointilleux prétendent que le nouveau millénaire ne débutera qu'en l'an 2001; si des forts en calcul affirment que le Christ serait né jusqu'à 14 ans plus tôt que l'on admet communément; si les musulmans font débiter leur hégire à partir d'un déménagement de Mahomet; si les Chinois ont leur propre manière de calculer la marche du temps et s'ils ne s'adaptent à l'ère chrétienne que du bout des lèvres, pour des raisons purement commerciales? ...

Le C.A. de notre Association a tranché et résolument pris position : on célébrerait, comme partout ailleurs dans le monde, le passage à l'an 2000, mais le 25 janvier. Après les époustouflantes fêtes de la pyrotechnie qui ont illuminé le ciel depuis l'Australie jusqu'à Montréal, en passant par Tokyo, Paris, Rome, Londres, New York, Las Vegas, etc. Après les inimaginables trouvailles des créateurs, depuis la roue géante de Londres, les bourses du millénaire de Jean Chrétien jusqu'à la piste de danse chauffée de la Place Jacques-Cartier, notre Association n'a pas voulu demeurer en reste : elle s'est payée un « party ». Non pas sur le bras des payeurs de taxes, comme font allègrement les gouvernements, mais avec les contributions (symboliques) des participants.

Le vin et la bière, généreusement servis par Paul Lanouette et Marcel Beauche-

min, coulaient à flots. Seules la légendaire sagesse de l'âge d'or et la crainte bien placée de l'ivressomètre ont prévenu les abus. Le buffet copieux, attrayant et appétissant, présenté par les dames qui s'étaient préalablement dévouées à l'accueil, lançait des défis aux appétits les plus voraces. Encore une fois, seule la sagesse légendaire de l'âge d'or a permis d'éviter les abus orgiaques. « *À nos âges*, disait quelqu'un que je ne nommerai pas, *il ne faut pas trop se surcharger l'estomac* ». Parole de sage, s'il en est une.

La bordée de neige et le vent soulevant une traîtresse poudrière rendaient la chaussée glissante et savonneuse. Ces conditions n'ont cependant pas rebuté 83 braves parmi les nôtres dont un nombre considérable de membres de l'autre sexe, jadis considéré comme faible. On y voyait de vénérables doyens octogénaires comme Roger Bérubé, à la démarche toujours vive et la mémoire phénoménale. On y rencontrait également de nombreux vétérans du club des pionniers et des fondateurs mais aussi de ces jeunes retraités, de plus en plus nombreux dans nos rangs : ceux et celles de la catégorie « Liberté 55 » comme Lucie Doméan, Yvon Lesiège, Gilles Marette, André Lacourcière, etc. Ils apportent à l'Association un air de jeunesse et de dynamisme qui en transformera bientôt la physionomie, sinon l'orientation, comme font les *baby-boomers* partout où ils arrivent en force.

Il était visible que l'on était content de se revoir, d'échanger, de s'informer, de parler du temps jadis et de passer ses commentaires sur l'actualité et tout spécialement l'actualité dans le Mouvement D. Le ton était détaché, critique, comme celui des gars de « la ligue du vieux poêle », comme celui de ces « gérants d'estrade » qui analysent froidement la situation, prévoient les manœuvres qui se préparent, devinent les stratégies, soupèsent les forces en présence et se hasardent résolument à faire des pronostics ...

Comme de bien entendu, il y eut un discours, mais un seul. Ce fut plutôt une brève allocution du président, Michel Riopel. Il fut présenté par un membre du conseil d'administration, Justin Racette, qui avait assumé l'importante tâche de maître de cérémonie. L'un et l'autre s'en sont bien tirés, il faut le dire : le président, par la brièveté et la chaleur de son mot de bienvenue, le second, par sa manière humoristique d'imposer le silence et de commander l'attention dans un groupe où le bavardage était roi. Le conseil avait décidé de faire les choses en grand. Il a fait tirer

au sort des ensembles de bouteilles de champagne enfoncées dans des coffrets, comme des objets précieux dans leurs écrins. Le sort, comme le hasard, dit-on, fait toujours bien les choses. Les heureux gagnant(e)s furent trois dames, M^{mes} Denise Muloin, Carmen Hamelin, Lucille Dallaire et un monsieur, l'un de nos doyens, M. Roger Bérubé.

Les « 5 à 7 », tout le monde sait ça, se prolongent toujours au-delà du temps limite. Ce ne fut donc pas une ruée vers le vestiaire sur le coup de 19h00. On s'est retiré peu à peu, après des poignées de mains à la ronde, après des salutations et des promesses de se retrouver, à la première occasion, en pareilles et agréables circonstances.

Nos effectifs : l'Union fait la force

Au moment d'aller sous presse 499 de nos membres ont renouvelé leur cotisation pour l'an 2000 ou ont cotisé pour la première fois. Quelque 130 des membres de l'an dernier n'ont donc pas encore expédié leur cotisation et se proposent sûrement de nous l'expédier sous peu. Il n'en demeure pas moins que des 1 144 retraités de la FMO, près de 50 % ne sont pas membres de notre Association. Est-ce oublié? Ignorent-ils l'existence de l'Association des retraités de la FMO et de ses caisses affiliées? Certes, le sentiment d'appartenance envers Desjardins n'est pas de la même intensité pour tous les retraités; cet attachement à Desjardins peut être même plus ou moins émoussé, selon les circonstances. Il est tout de même difficile de croire que la moitié des retraités se soient complètement détachés de l'entreprise et, doit-on ajouter, notre Association n'est pas l'institution, mais un regroupement d'ex-employés unis pour maintenir un lien de fraternité, mais également pour faire valoir les droits des retraités auprès de leur

ancien employeur. Or, ici comme ailleurs, l'Union fait la force ...

Le secrétariat au Salon des Bâtisseurs

Cette rubrique s'adresse aux membres de la région de Montréal. Nul n'ignore que le secrétariat du Salon des Bâtisseurs est tenu, à bout de bras, par le dévouement de Marcel Beauchemin, dans la tradition de ce bénévolat qui a fait la force de l'édification des caisses populaires à travers le Québec. D'une part, il souhaite préparer la relève et, d'autre part, il se préoccupe de grossir les rangs des quelques bénévoles qui lui consacrent un peu de leur temps libre de retraités. Mesdames, Messieurs, si vous disposez de quelques heures, d'une demi-journée, d'une journée, de temps libre par semaine ou par mois que vous souhaiteriez consacrer à notre Association, appelez donc Marcel au numéro (514) 281-8755.

Merci aux caisses populaires affiliées

Notre campagne annuelle auprès des caisses affiliées bat son plein. Au moment d'aller sous presse, 109 des 254 caisses de la FMO ont fait parvenir leur contribution pour un montant exact de 17 000 \$. Toute notre gratitude aux dirigeants et directeur(rice)s généraux de ces caisses ainsi qu'à ceux qui s'apprentent à leur emboîter le pas.

On peut s'instruire à tout âge ...

Le Collège Edouard-Montpetit, de Longueuil, offre une gamme de cours spécialement conçus pour les personnes âgées qui désirent s'initier à l'internet ou d'autres disciplines du savoir. Information à (450) 442-0444. ■

SOURIEZ

Monsieur et madame déambulent dans un centre d'achats. Soudain, il s'arrête et se met à tâter nerveusement ses poches. Elle lui demande :

- Qu'est-ce que tu cherches ?
– Je crains d'avoir perdu mon portefeuille. J'ai dedans environ 1 000 \$.
- As-tu vérifié la poche de ton veston ?
– Oui.
- As-tu vérifié la poche arrière droite de ton pantalon ?
– Oui.
- As-tu vérifié la poche arrière gauche ?
– Non.
- Pourquoi ?
– Parce que j'ai peur de faire une crise cardiaque s'il n'y est pas.

ÉCHOS DU SALON DES BÂTISSEURS ... suite

annuelle des membres de l'Association. Prenez note cependant dès maintenant que cette activité se tiendra le 24 octobre prochain, au même endroit que l'an dernier, soit à la Salle Rizz, rue Jarry.

Souhaitez-vous épargner des sous ... et des dollars à l'Association?

Plusieurs d'entre vous le font déjà : quand ils expédient à l'Association, au Salon des Bâtisseurs, une enveloppe-retour préalablement affranchie, ils se rendent à leur caisse populaire et l'acheminent via le sac de compensation, au lieu des postes royales. Ils font économiser ainsi des sommes minimales qui, ajoutées les unes aux autres, deviennent importantes à la fin d'une année. Vous êtes donc invité(e)s à imiter en grand nombre celles et ceux qui ont pris cette excellente habitude : utiliser les sacs de la compensation pour acheminer votre courrier au Salon des Bâtisseurs!

LES RETRAITÉS DU QUÉBEC SONT-ILS À CE POINT « GRAS DURS »?

Au cours d'une récente rencontre avec les dirigeants de l'Alliance des associations de retraités, le sous-ministre de la Solidarité sociale et président de la Régie des rentes au Québec aurait déclaré que les retraités du Québec sont « gras durs ». Et pour donner plus de force à cette affirmation, il aurait ajouté que ces mêmes retraités n'ont rien d'autre à réclamer que les rentes qu'ils reçoivent, puisqu'ils ne contribuent plus au régime, que leurs demandes prouvent qu'ils ne comprennent rien à ces régimes en plus de mettre en danger les caisses de retraite et de compromettre l'avenir de leurs enfants ... Cette étrange et

historique déclaration sur la solidarité sociale au Québec aurait glissé entre les lèvres du haut commis de l'État, en présence du ministre, André Boisclair, alors que les dirigeants de l'Alliance tentaient de faire valoir à ces puissants personnages que des articles du projet de loi 102, modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, constituent des mesures injustes et inacceptables pour les retraités. À ce point que des observateurs autorisés n'ont pas craint de qualifier ces mesures de « vol légalisé ».

Comme pour confirmer la croyance largement répandue dans la population que les politiciens sont à la merci des bureaucrates, le ministre Boisclair aurait paru étonné lorsqu'on lui a fait remarquer que ce projet de loi de plus de 80 pages sur les régimes de retraite ne contenait pas une seule fois le mot « retraité ». Preuve qu'il ne l'a pas rédigé de sa main ou qu'il ne l'a lu que distraitemment. Ce qui ne l'a toutefois pas empêché de déclarer, selon *La Presse* du 5 mai dernier, que « les salariés et les retraités ont empêché la part du lion des surplus des régimes de retraite ».

Une assemblée mémorable

Ces détails à la fois savoureux et déprimants ont été dévoilés à une assemblée monstre qui réunissait entre 600 et 700 retraités, le 5 mai dernier, au sous-sol rempli à craquer du Centre Marie-Reine-des-Cœurs, dans l'est de Montréal. L'Alliance, qui groupe une bonne trentaine d'associations de retraités (environ 70 000 membres) de puissantes entreprises, dont Desjardins, Hydro Québec, Ville de Montréal, autres organismes publics et para publics, etc., avait convoqué cette assemblée pour sensibiliser les retraités sur les dispositions discrimi-

minatoires du projet de loi envers les retraités et pour dévoiler la stratégie qu'elle avait élaborée pour convaincre le gouvernement du Parti québécois de modifier ces dispositions. À son émission radiophonique du 8 mai, le commentateur Jean Cournoyer a amèrement déploré le silence total des médias sur cet important rassemblement, alors que les journalistes faisaient de grosses manchettes sur une vache broutant en face de l'hôtel de ville de Montréal et sur quelques personnes distribuant, par dérision, des fraises aux délégués du congrès du P. Q.

Les membres de notre Association, déjà alertés à la menace que fait peser ce projet de loi sur leur portefeuille, par une lettre que leur expédiait le président, Michel Riopel, le 28 avril, seront intéressés de trouver ici les points saillants de l'argumentaire que l'Alliance a développé dans le mémoire qu'elle a soumis à la Commission parlementaire du 10 mai et qui fut préalablement présenté à cette assemblée.

Les points litigieux

Ce projet de loi vise à corriger des défauts et des carences de la Loi 116 (1990). Il contient, par conséquent des dispositions acceptables. Les doléances de l'Alliance portent sur trois points principaux : 1° Les retraités sont exclus de la participation à la gestion de leurs caisses de retraite; 2° les retraités sont exclus de la participation aux surplus actuariels de leurs caisses de retraite; 3° les employeurs peuvent abolir la tenue des assemblées annuelles des participants des caisses de retraite.

Concernant ces assemblées, le peu de présence des participants sert de prétexte pour les abolir. L'Alliance, de son côté, fait valoir que cette abolition contrevient sérieusement

aux exigences de la transparence sur l'administration de millions, voire de milliards de dollars et qu'elle prive les intéressés d'un droit démocratique fondamental.

Quant aux deux autres points litigieux, les dirigeants de l'Alliance entendent rappeler aux législateurs que lors de l'adoption de la Loi 116, sous un gouvernement libéral, la ministre Harel, alors dans l'opposition, avait farouchement défendu le contraire des positions soutenues dans l'actuel projet de loi. Solidement étoffé et préparé sous la direction de M^e Marcel Rivest, un avocat spécialisé dans les aspects légaux des régimes de retraite, le mémoire de l'Alliance fait état d'une abondante jurisprudence. Les tribunaux ont en effet interdit à maintes reprises aux employeurs de piger dans les surplus excédentaires des caisses de retraite et, dans certains cas, les ont obligés à restituer des sommes qu'ils s'étaient appropriées. Dans le présent projet de loi, le gouvernement donne aux employeurs les surplus actuariels et les autorise à s'accorder des congés de cotisation.

L'argument des employeurs et les réponse de l'Alliance

Comment, direz-vous, le ministère de la Solidarité sociale peut-il pousser le cynisme jusqu'à parrainer un tel projet de loi discriminatoire envers les retraités? Le lobby du Conseil du patronat du Québec s'appuie sur le principe que la seule promesse contenue dans un régime de retraite est celle d'assurer une rente aux retraités. Si sa rente lui est versée, le retraité n'a plus rien à dire et n'a aucun droit de regard sur le fonds lui-même. Et comme pour appuyer ce principe par un argument d'autorité, on dit : « Si le fonds de retraite faisait un déficit au lieu d'un surplus, les

ÉCHOS DU SALON DES BÂTISSEURS ... suite

retraités accepteraient-ils une diminution de leur rente?»

À ce raisonnement, l'Alliance oppose deux arguments principaux: le premier s'appuie sur le fait qu'un régime de retraite n'est pas un « cadeau » de l'employeur, mais l'objet d'un véritable contrat entre deux parties. Les tribunaux ont toujours considérés les régimes de retraites comme faisant partie d'un contrat. Or, en droit, un contrat ne peut être modifié unilatéralement. C'est pour cette raison que les juges ont obligé les employeurs à partager les surplus actuariels avec les salariés et

les retraités. L'Alliance fait valoir également le principe de la rémunération globale.

Selon ce principe, lorsqu'un employeur négocie les clauses d'un régime de retraite, il fait le calcul de ses coûts et en tient compte quand il présente ensuite ses offres salariales aux employés. Personne ne contestera cette vérité qui relève du sens commun. Par conséquent, le régime de retraite n'est pas un « cadeau » de l'employeur, mais du « salaire différé », comme en ont jugé les tribunaux. Les jugements de cour dans l'ensemble des provinces du Canada ont également décidé que les retraités avaient droit aux surplus actuariels en raison des ris-

ques qu'ils ont encourus: risque de la perte de l'emploi avant la retraite, risque du déficit d'expérience, risque de l'inflation. Ce dernier risque n'est pas à négliger: Un professeur de l'Université de Sherbrooke a calculé qu'une retraite de 20 000 \$ par année versée à un retraité de 65 ans, au rythme d'une inflation moyenne de 4 %, ne vaudra que 13 511 \$, quand il atteindra 75 ans.

La suite...

Les fonds des caisses de retraite, au Québec, représentent la coquette somme de quelques milliards de dollars, un capital dont 47 % ont été fournis par ceux et celles qui sont

actuellement à la retraite. Le gouvernement s'apprête à mettre la table pour laisser les employeurs seuls se régaler de ce « festin ». Les retraités se laisseront-ils montrer la porte de la salle du banquet sans rien dire? Quitteront-ils cette salle, honteux de savoir qu'un sous-ministre les a traités de « gras durs »? L'Alliance des associations de retraités veut faire savoir au ministre de la Solidarité sociale que des milliers de retraités du Québec n'ont qu'une rente non indexable de 12 000 \$ et moins par année et qu'ils vivent sous le seuil de la pauvreté. Des « gras durs »! ■

L. B.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ... suite

bres. Les démarches que nous avons faites et les interventions que nous avons répétées avec les autres associations de retraités, durant les 18 derniers mois, auprès de la Confédération ont abouti à un résultat tangible: un peu plus de 8 M\$ ont été partagés entre les retraités d'avant le 1^{er} janvier 1996. Ces résultats illustrent la force du regroupement et plaident en faveur d'associations comme la nôtre fortes et cohérentes. Nous vous serions reconnaissants si votre attachement à l'Association vous portait à solliciter une ou un ancien collègue à se joindre à nous.

Au sujet du déménagement de notre siège social dont il a été question l'an dernier, vous constatez que rien n'a encore été fait, même si l'on nous assure qu'il surviendra éventuellement. On nous assure que nous retrouverons alors les mêmes avantages que ceux dont nous bénéficions depuis la fondation de l'Association. Je rappelle que ce

local est une gracieuseté de la Fédération et je tiens à profiter de la présence de M. Proteau pour lui exprimer, en notre nom à tous, notre vive gratitude pour l'intérêt qu'il manifeste aux retraités des caisses et de la FMO.

Vous savez tous que notre secrétariat est assuré bénévolement par Marcel Beauchemin qui consacre en moyenne 4 jours par semaine pour assurer la bonne marche de notre organisme. Je veux profiter de ma position privilégiée et de votre présence pour lui témoigner notre vive appréciation et le remercier chaleureusement pour sa très grande contribution à la cause des retraités, à des tâches essentielles et qui passent souvent inaperçues. Par la même occasion, je remercie tous les autres bénévoles qui se rendent disponibles, au besoin, pour vous assurer un service efficace. Leur apport est essentiel à notre bon fonctionnement.

Deux administrateurs nous ont fait savoir leur intention de se retirer à la fin de leur mandat: M^{me} Denise

Muloin, qui représente le secteur Laval et M. Armand Cadotte, représentant du secteur Ouest-de-l'Île. M^{me} Muloin siège avec nous depuis 1995. Elle s'est dévouée à l'Association avec une grande motivation; démissionnaire, elle a même accepté d'organiser le prochain déjeuner annuel de l'Association. Un grand merci, M^{me} Muloin, pour le temps que vous nous avez consacré avec cette générosité qui vous caractérise bien. M. Cadotte est membre fondateur de l'Association qu'il a connue à ses origines modestes. Avec le président fondateur, Gérard Marotte, il est de ceux qui ont cru en la viabilité de ce groupement de retraités et qui ont mis en place les moyens d'action qui ont rendu l'Association incontournable. Au nom de tous les membres qui ont bénéficié de ses interventions et de son implication, je lui exprime toute notre reconnaissance pour les années qu'il nous a consacrées.

Je ne saurais terminer ce message sans souligner la collaboration indispensable des représentants des

secteurs qui siègent avec moi au conseil d'administration. Je me fais votre porte-parole pour leur exprimer notre appréciation et leur dire en votre nom qu'ils méritent notre respect pour leur généreuse implication. ■

Michel Riopel
PRÉSIDENT

* On trouve ici l'essentiel du message livré par le président, Michel Riopel, à l'assemblée générale annuelle de l'Association, le 9 mai dernier.

SOURIEZ

Au tribunal, une avocate demande à une dame appelée comme témoin:

• Quel âge avez-vous?

— À peu près le même que vous.



Jeune caissier à la succursale de Saint-Jovite de la Banque Canadienne Nationale, au milieu des années 1950, Pierre Brisebois se permettait, avec ses collègues, des plaisanteries faciles, lorsque le gérant de la Caisse populaire venait y faire ses dépôts. Les anciens s'en souviennent, les caisses populaires devaient alors avoir recours aux banques pour assurer leur compensation. Établie depuis peu à Saint-Jovite, la puissante BCN, par l'intermédiaire de ses employés, regardait de haut la petite coopérative d'épargne et de crédit qui paraissait vivoter au fond d'un magasin du type « 5, 10, 15¢ » dont le propriétaire coiffait aussi le chapeau de « gérant de la caisse ».

« P'tit train va loin »

Fondée en 1939, à l'instigation du curé et alors que la tristement fameuse crise économique frappait durement cette population en majorité rurale, la Caisse populaire Saint-Jovite a connu, comme tant d'autres, des débuts modestes. Après un an d'opérations, les 43 membres fondateurs avaient à peine doublé leur effectif et l'actif atteignait 3 313 \$. Quinze ans plus tard, alors que le jeune Brisebois, fraîchement diplômé du Collège de Saint-Agathe-des-Monts, entraînait tout heureux sur le marché du travail comme caissier à la BCN, la Caisse populaire avait atteint presque 900 membres et son actif s'acheminait vers les 300 000 \$. On ne roulait pas sur l'or, mais on faisait tout bonnement, lentement mais sûrement, son chemin. Le gérant-fondateur, Harmel Marier, boulanger de son métier, livreur de son pain, maître-chantre à l'église et, plus tard, propriétaire du « 5, 10, 15¢ » où loge le siège social de la caisse, doit affronter les inévitables défis de la croissance. Le prestige du curé, la bonne réputation et le bénévolat des dirigeants, la qualité du service, la rigoureuse gestion du gérant ont peu à peu créé une image d'honnêteté et de sécurité autour de la Caisse. « Administrer, c'est prévoir », dit le proverbe. Les dirigeants planifient l'expansion devenue nécessaire de la Caisse et, dans leur sagesse, avant de penser au béton, ils réfléchissent sur le personnel. Le jeune Pierre Brisebois, caissier à la banque, qui a obtenu, entre temps, une promotion à une succursale voisine, retient l'attention des dirigeants. On lui fait entrevoir le potentiel de développement

de la Caisse, on lui laisse entendre des possibilités d'avancement, on lui offre le poste d'assistant-gérant. Il comprend qu'un changement d'allégeance lui sera bénéfique...

C'était en 1958. Pierre Brisebois a oublié ses pointes d'humour et ses railleries de jadis au sujet de la Caisse populaire. Il entreprend avec application de mettre au service de cette entreprise l'expérience acquise dans une autre institution financière. Trois ans plus tard, on s'achemine vers les 2 000 membres et l'actif a dépassé le demi-million de dollars. Le gérant-fondateur, Harmel Marier, accaparé par son propre commerce, ne peut plus suffire à la tâche et cède son poste à son assistant, qui devient ainsi, à 21 ans, le plus jeune gérant des caisses Desjardins. La même année, il épousait Juliette Labrosse et entreprenait en sa compagnie une vie conjugale qui se poursuit depuis. Il ne se doutait toutefois pas qu'il s'était également embarqué dans une carrière de 36 ans à cette même caisse. Il s'est étroitement identifié à cette entreprise, en a fait une institution financière de premier plan dans cette partie des « Pays d'en haut » devenue, au fil des années, une région prospère à vocation touristique.

Et la coopération ?

Le jeune caissier devenu assistant-gérant avait mis en pratique, raffiné et perfectionné les principes de comptabilité appris au Collège du Sacré-Cœur, mais il ignorait tout de la spécificité coopérative de sa nouvelle « boîte ». Avant la fondation de la caisse, le curé Mercure avait inscrit Harmel Marier à un cours de coopération à Sherbrooke. Il ne suffisait donc pas que le jeune Brisebois fût un comptable compétent et consciencieux; il fallait, de plus, qu'il devienne un mordu de la coopération, qu'il s'impregne de la nécessité de l'entraide, qu'il apprenne à accorder la préséance de la personne sur le capital, qu'il fasse passer le service avant le profit et les valeurs morales des membres avant leurs valeurs collatérales... Pierre A. Brisebois a acquis cette mentalité coopérative, sur le tas, auprès de son premier patron, mais également sur les bancs de l'école. Il est fier de dire qu'il n'a rien manqué des sessions d'études, cours, séminaires, etc. qui ont été offerts par le Mouvement Desjar-

dins, soit à l'Institut coopératif, à Lévis, soit à l'Union régionale (Fédération) de Montréal. Il en a conservé soigneusement la liste qui ne compte pas moins de 44 activités de formation échelonnées tout au long de sa carrière dans le Mouvement.

Identifié à ce milieu où il est né, où il a grandi et dont il a accompagné sinon stimulé la croissance, toujours accessible aux membres qui reconnaissent en lui un des leurs, il avoue avoir axé sa vie sur deux priorités: sa famille et sa caisse. Ce qui ne l'a toutefois pas empêché de s'engager dans les organismes sociaux, religieux et sportifs de sa municipalité et de sa paroisse. Il a cependant résisté avec obstination aux sollicitations de ceux qui ont tenté de le convaincre de s'engager dans l'arène politique.

Actif également dans le milieu des caisses populaires, il fut président du comité de coordination de son secteur et regarde comme ses plus précieux souvenirs, les solides liens d'amitié et d'entraide qu'il a noués avec ses collègues. Il ne regrette pas les nombreux voyages aller-retour, de Saint-Jovite à Mont-Laurier qu'il a dû effectuer, en soirée et au gré des caprices de la température. Il évoque également comme des expériences enrichissantes les responsabilités qu'il a assumées à la Fédération, à la Confédération et même au niveau international. Il a accueilli, en effet, de jeunes Africains du Burkina Faso à sa caisse, pour les initier à la coopération. À la Fédération, il a fait partie de plusieurs comités dont la Commission sur la Vérification et, durant cinq ans, il a siégé comme dirigeant au Conseil de Surveillance. À la Confédération il fut, durant cinq ans, membre du jury pour l'attribution du Prix annuel Desjardins.

Un bilan positif

Alors qu'il tirait sa révérence, en avril 1994, Pierre A. Brisebois pouvait regarder en arrière avec la satisfaction du devoir accompli. Il laissait à son successeur une institution financière prospère de ses 8 300 membres, de ses 65 millions de \$ d'actif et de son patrimoine de 3 millions. Les 58 dirigeants et les 78 employés qu'il a côtoyés et qui ont partagé ses ambitions lui laissent le souvenir de relations harmonieuses et de

confiance. Il a relevé avec brio les défis de la croissance. À trois reprises, il a dû agrandir et réaménager le siège social de la Caisse. Les célébrations du trentième anniversaire de fondation de la Caisse (1969) et de son cinquantenaire (1989) ont été des événements mémorables dans Saint-Jovite. Certes, comme beaucoup de ses collègues, il a connu les tensions du hold-up, mais dans l'ensemble, ses trente-six ans de carrière dans Desjardins ont été une suite de défis exaltants.

Énergique, en santé et ne manquant pas de ressources, il vit une retraite bien remplie. Il a fait, en compagnie de son épouse, un long périple dans l'Ouest canadien et américain. Il applique son talent pour le bricolage à des transformations majeures de son chalet d'été. Amateur de golf, il a accepté la responsabilité d'organiser, durant trois ans, le tournoi annuel de notre Association. En hiver, son sport préféré demeure la motoneige. Membre du C.A. du club des motoneigistes, il a sillonné la Province avec les membres de son club et estime avoir parcouru plus de 60 000 km de Saint-Jovite à la Gaspésie, à la Baie des Chaleurs, à la Côte-Nord, etc. Membre du conseil d'administration de notre Association, il a démissionné à la disparition de son secteur à la suite de la réorganisation de la géographie de la FMO.

Pierre A. Brisebois est du groupe des « jeunes » retraités dont le nombre devient de plus en plus important dans les rangs de notre Association. Ils ne revendiquent pas le titre de pionnier ou de fondateur; ils sont arrivés aux postes de commande alors que le Mouvement Desjardins existait déjà mais n'était encore qu'une modeste organisation. Ils peuvent cependant, à juste titre, se prévaloir du titre de *bâtisseur*. C'est grâce à leur travail persévérant, à leur implication dans leurs milieux respectifs, à leurs convictions coopératives que les caisses populaires du Québec ont connu, au cours des quatre dernières décennies, l'essor fulgurant et acquis l'image de marque dont profitent les gestionnaires actuels. ■

L. B.

La cataracte

Éprouvez-vous de la difficulté à lire ou voir à distance? Vous est-il difficile de lire les indications routières à la brumante? Hésitez-vous à reconnaître des amis ou des membres de votre famille? Avez-vous de la difficulté à conduire la nuit? Vous arrive-t-il de ne distinguer les couleurs que difficilement? Si vous répondez « OUI » à au moins deux de ces questions, il est possible que vous soyez atteints de la *cataracte* et vous devriez consulter un ophtalmologiste. La cataracte est un trouble de la vue causé par une opacité progressive du *cristallin*, une lentille organique placée derrière la pupille de l'œil. Cette lentille joue un rôle très important dans la vision et les modifications de sa courbure déterminent la myopie, la presbytie, l'astigmatisme, etc.

L'opacité ou le « nuage » qui cause la cataracte survient on ne sait trop ni

pourquoi ni comment, chez un certain nombre de personnes âgées, mais également, quoique plus rarement, chez des plus jeunes. Traditionnellement, on corrigeait ce trouble de vision par une délicate intervention chirurgicale. Le patient recouvrait la vue à l'aide de verres de forte épaisseur, mais l'amplitude de la vision, soit la capacité de voir à droite et à gauche sans bouger la tête demeurait généralement diminuée ou nulle.

De nos jours, la cataracte se traite au rayon laser. L'intervention est considérée mineure, ne présente que très peu de risques et rétablit la vision au moyen du remplacement de la lentille devenue opaque par une lentille artificielle. Jusqu'à ces derniers temps, cette lentille artificielle ne permettait qu'un type de vision. Le plus souvent, le patient pouvait voir à distance, sans lunettes, mais il lui fallait en porter pour d'autres activités comme la lecture, le bricolage, etc. Les progrès de la technologie ont toute-

fois mis au point une lentille artificielle « multifocale », qui permet de bien voir aussi bien à distance que de près. Quelques rares patients sont incommodes, la nuit, par un halo autour des objets lumineux. Il faut espérer que de plus amples progrès permettront de corriger cet inconvénient.

Le traitement de la cataracte, de nos jours, convient parfaitement à ce que l'on a convenu d'appeler le virage ambulatoire. Le patient est traité sans douleur, dans un minimum de temps et avec la possibilité de retourner chez lui dans les plus brefs délais. Le seul problème, il est de taille, réside dans la capacité de notre système hospitalier à répondre aux besoins de la population. La cataracte est considérée comme une maladie progressive, non douloureuse, qui ne requiert pas un traitement d'urgence, même si elle peut diminuer sérieusement la qualité de vie de la personne atteinte. Par ailleurs, avec

l'augmentation de la longévité dans la population, de plus en plus de personnes âgées souffrent de ce trouble de la vue. Dans leur grande sagesse, nos dirigeants politiques ont fermé des hôpitaux, incité médecins et infirmières à prendre leur retraite ou à fuir le Québec, rationné l'accès aux salles d'opérations, contingenté la pratique médicale en réduisant radicalement la rémunération des chirurgiens après un maximum arbitrairement fixé en fonction des impératifs budgétaires... De sorte qu'en bout de ligne, les listes d'attente des personnes atteintes de la cataracte se prolongent de plus en plus.

En conclusion, si vos cristallins deviennent opaques et si l'on vous informe que vous êtes en train de développer une cataracte, ne paniquez pas sur la maladie elle-même; débrouillez-vous pour ne pas être placés trop loin sur la liste d'attente. ■

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

AUBIN, François. V.P. Affaires publiques, retraité de la FMO.

BAUDET, Lucie. Conseillère, retraitée de la CP Notre-Dame du Foyer (Mtl).

BÉLANGER, Diane. Agent, Service aux membres, retraitée la CPD de l'Île de Hull.

BLAIS, Maurice. Directeur, Gestion financière & opérations, retraité de la CP Saint-Luc, (Saint-Jean).

BRUNET, Huguette. Agente administrative, retraitée de la CP Sainte-Agathe des Monts.

BILODEAU, Gisèle. Responsable de l'épargne spécialisée et fonds de placement, retraitée de la CP Sir G.-É. Cartier de Mtl.

CHARBONNEAU, Guy. Conseiller en habitation, retraité de la FMO.

CHARLAND, Liliane. Conjointe de Gérard Lefebvre, retraité de la CP Saint-Henri, Montréal, à titre de membre associé.

CLÉMENT, Gilles. Directeur général, retraité de la CP Notre-Dame de Bellerive, Salaberry-de-Valleyfield.

DAIGNEAULT, Denise. Agente administrative, retraitée de la CP L'Assomption.

DAIGNEAULT, Gilbert. Adjoint au directeur général, retraité de la CP Immaculée-Conception (Mtl).

GADOURY, Yvon. Directeur général, retraité de la CP Mont-Bleu, St-Benoit, Mirabel.

GENDRON, Rachel. Conseillère, Service aux membres, retraitée de la CPD Roussillon.

GIRARD, Lorraine. Conjointe de Armand Léveillé, retraité de la CP Mont-Laurier, à titre de membre associé.

GIRARD, Réjeanne. Responsable point de service, retraitée de la CP Lac Saint-François.

GOYER, Réjane. Agent, support aux opérations, retraitée de la CPD de Duvernay, Laval.

GRENIER, Mariette. Directrice de centre de services, retraitée de la CP Henri-Bourassa, Mtl.

GRISÉ, Guy. Directeur, Services courant & administratif, retraité de la CP Saint-Bruno-de-Montarville.

JASMIN, Réal. Directeur administratif, retraité de la CP Saint-Martin de Laval.

LAMBERT, Normand. Directeur général, retraité de la CP Notre-Dame de la Garde (Longueuil)

LANDRY, Doris. Agent administratif, retraitée de la CP Saint-Raymond de Hull.

LARCHER, Line. Conseillère, retraitée de la CP Saint-Joseph (Hull).

LARIVIÈRE, Alain. Adjoint au président, retraité de La Sauvegarde.

LEBLOND, Henri. Président, retraité de La Sauvegarde Cie d'assurances.

LEDUC, Gilles. Directeur, Secteur, service aux entreprises, retraité de la CP Cavalier de LaSalle.

LÉVESQUE, Dorothee. Agente, Service aux membres, retraitée de la CP Notre-Dame des Victoires, Mtl.

McCANN, Nicole. Directrice, services courant & administratif, retraitée de la CP Duvernay de Laval.

NGUYEN, Ba Loc. Commis à la section des chèques de voyage, retraité de la FMO.

RENAUD, Gilbert. Agent, Services aux membres, retraité de la CP Masham-Luskville.

ST-JEAN, André. Conjoint de Dorothee Lévesque, retraitée de la CP Notre-Dame des Victoires, à titre de membre associé.

SANDERS, Daniel. Responsable, IVA, retraité de la C.P. Saint-Laurent.

TOURNIER, Ginette. Service aux membres, agent conseil, retraitée de la CP Dorion.

DÉCÈS

FORGUES, Léopold. Retraité de la FMO, décédé le 5 novembre 1999 à l'âge de 85 ans et 3 mois.

TRÉPANIER, Gérard. Retraité de la CP Sir G.-E. Cartier de Montréal, décédé le 15 octobre 1999 à l'âge de 76 ans.

Nos condoléances à leurs familles.

Entre Nous est publié trois fois par année au Salon des Bâisseurs, siège social de l'Association des retraités de la FMO et de ses caisses affiliées, 2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, C.P. 214, Succ. Desjardins, Montréal, Qc. H5B 1B3. Tél.: (514) 281-8755. Responsable de la publication: Léon Beaudoin. Dépôt légal à la Bibliothèque nationale sous le numéro 9251064. L'Association est membre du Regroupement des associations des retraités du Mouvement Desjardins.